

**SEANCE DU
16 MARS 2023**

**RAPPORT N° I-7
23SGADB0021**

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
10 mars 2023

Date d'affichage :
17 mars 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mars à
quatorze heures trente** le Bureau
communautaire, régulièrement convoqué, s'est
réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à
manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence
de **M. David MARTI, vice-président**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - Mme
Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme
Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M.
Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE -
Mme Evelyne COUILLORET - M. Yohann CASSIER -
Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER -
M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul
BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul
LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON -
M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

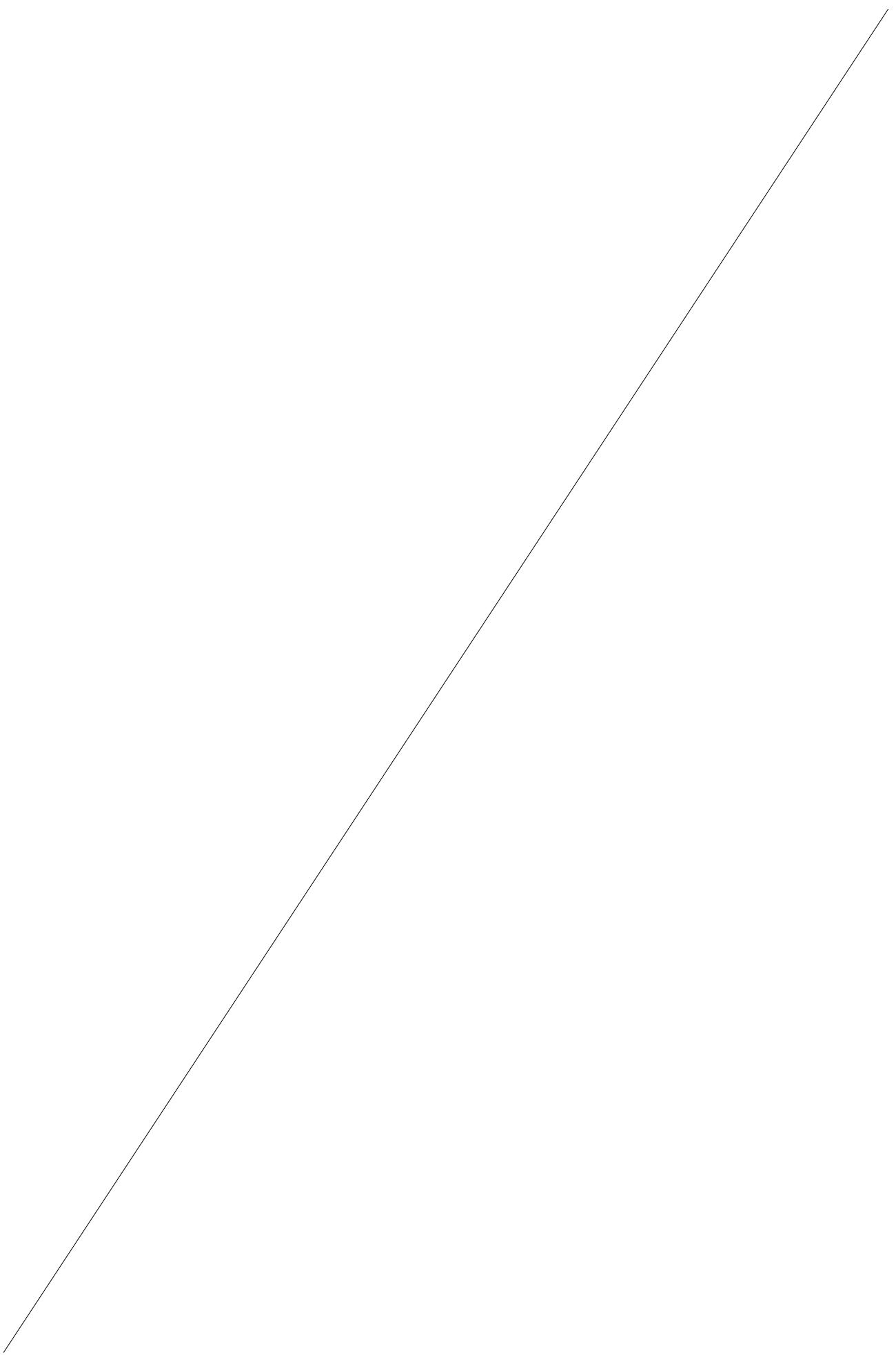
- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. DURAND (pouvoir à Mme COUILLORET)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M .Jean-Paul LUARD



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 19SGADB0043 du bureau communautaire du 16 mai 2019 autorisant la signature d'un accord cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de services de téléphonie mobile pour la CUCM,

Vu l'accord cadre n° 19017DSF du 21 mai 2019, visé le 21 mai 2019 et notifié le 22 mai 2019, conclu pour une durée d'un an ferme, renouvelable 3 fois 1 an, dont le terme est prévu le 31 octobre 2023,

Vu la décision n° 23SGADB0003 du bureau communautaire du 26 janvier 2023 approuvant l'adhésion de la CUCM à la centrale d'achat du RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers),

Considérant l'offre de téléphonie mobile proposée par la centrale d'achat du RESAH,

Vu l'article 12 du cahier des clauses administratives particulière du marché 19017DSF,

Le rapporteur expose :

« La centrale d'achat du RESAH met à disposition des collectivités territoriales une offre relative à la fourniture de service de téléphonie mobile avec le fournisseur ORANGE, actuel titulaire de l'accord cadre de la CUCM.

Il a été estimé qu'en recourant à cette offre, la CUCM ferait un gain de 73 % par rapport au prix de l'accord-cadre actuel.

Par conséquent, dans un objectif de rationalisation de l'achat public et de bonne utilisation des deniers publics, il est proposé de résilier l'accord-cadre 19017DSF, à effet au 1^{er} avril 2023, pour motif d'intérêt général, et de souscrire ensuite à l'offre disponible par la centrale d'achat du RESAH.

Ce dernier point fait l'objet d'une autre procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De résilier l'accord-cadre à bons de commande n° 19017DSF conclu avec la société ORANGE SA sis 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS à compter du 1^{er} avril 2023 pour motif d'intérêt général.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 17 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 17 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

